



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG.326/2
15 mai 2008
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième réunion des experts désignés par les Gouvernements
sur l'application de l'approche écosystémique par le Plan d'action
pour la Méditerranée

Athènes (Grèce), 9-10 juillet 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'OdJ.: Ouverture de la réunion

La réunion aura lieu à l'hôtel "Caravel" (Athènes) et sera ouverte par M. Paull Mifsud, Coordonnateur du PAM, le mercredi 9 juillet 2008 à 9h30.

Point 2 de l'OdJ.: Élection du Bureau

La réunion élira un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 3 de l'OdJ.: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre jour provisoire (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.326/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (doc. UNEP(DEPI) WG.326/2) seront examinés, modifiés si nécessaire, et adoptés par la réunion. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pendant la réunion. La réunion examinera et adoptera un relevé de conclusions et recommandations, et un rapport complet sera établi par le Secrétariat à un stade ultérieur et adressé à tous les participants pour examen et observations avant son adoption.

Point 4 de l'OdJ.: Objet et portée de la réunion

Le Secrétariat présentera brièvement le contexte historique, l'objet et la portée de la réunion, qui est organisée en application de la décision IG.17/6 de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008), laquelle décision repose sur les recommandations de la première réunion des experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique (Athènes, 20-21 février 2007). Concrètement, les Parties contractantes ont décidé d'appliquer progressivement l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter le milieu marin et côtier de la Méditerranée en convenant dans le même temps d'une feuille de route pour l'application progressive de l'approche avec un certain nombre de grandes étapes.

Lors de la même réunion, les Parties contractantes sont convenues d'une vision écologique (étape 1 de la feuille de route) et de buts stratégiques communs (étape 2). Il convient désormais de passer à l'étape 3 - "Identification de propriétés importantes de l'écosystème, et évaluation de l'état de l'environnement et des pressions exercées sur celui-ci". Cependant, à partir de l'étape 3, il devient nécessaire de prendre en compte l'échelle spatiale et temporelle appropriée de l'application de l'approche. La réunion examinera ce point ainsi que la question du lancement d'un ou plusieurs projets pilotes avant de décider de la manière de procéder à l'exécution de l'étape 3. Il est également prévu que la réunion aura un échange de vues sur les modalités d'application de la feuille de route dans le long terme.

Point 5 de l'OdJ.: Échelle spatiale et temporelle de l'application de l'approche

Le Secrétariat présentera la section pertinente du document UNEP(DEPI)/MED WG.326/3. La réunion est appelée à parvenir à un accord sur l'échelle temporelle d'application et sur l'éventuelle identification de régions de gestion.

Point 6 de l'OdJ.: Lancement d'un ou plusieurs projets pilotes

La réunion est appelée à envisager la lancement de projets pilotes dans une ou plusieurs régions de gestion.

Point 7 de l'OdJ.: Identification de propriétés importantes de l'écosystème et évaluation de l'état de l'environnement et des pressions exercées sur celui-ci

Il est prévu que, pour chaque région de gestion, il sera établi une évaluation de l'état de l'environnement. La réunion est invitée à convenir de la table des matières du document d'évaluation.

Point 8 de l'OdJ.: Planification pour le futur

La réunion est appelée à avoir un échange de vues sur les modalités d'une poursuite de l'application de la feuille de route dans le long terme. Plus concrètement, elle abordera les questions relatives aux aspects suivants : a) méthodologies d'évaluation ; b) bon état écologique ; c) indicateurs écologiques ; d) objectifs environnementaux ; e) renforcement des capacités ; f) considérations socio-économiques ; et g) sensibilisation et participation du public.

Point 9 de l'OdJ.: Questions diverses

La réunion examinera toute autre question que des participants ou le Secrétariat pourraient soulever.

Point 10 de l'OdJ.: Conclusions et recommandations

Tandis qu'un rapport complet des délibérations sera rédigé par le Secrétariat à un stade ultérieur et adressé à tous les participants pour examen et observations avant son adoption, la réunion examinera, remaniera s'il y a lieu et adoptera un projet de relevé de conclusions et recommandations qui sera préparé par le Secrétariat sur la base des délibérations.

Point 11 de l'OdJ.: Clôture de la réunion

Le Président prononcera la clôture de la réunion le jeudi 10 juillet 2008 à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Mercredi 9 juillet 2008

9h30 – 10h30	Points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'OdJ
10h30 – 11h	<i>Pause café</i>
11h – 13h	Point 5 (suite)
13h – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 16h	Points 5 (suite) et 6
16h – 16h30	<i>Pause café</i>
16h30 – 18h	Points 6 (suite) et 7

Jeudi 10 juillet 2008

9h30 – 10h30	Points 7 (suite) et 8
10h30 – 11h	<i>Pause café</i>
11h – 13h	Points 8 (suite) et 9
13h – 15h30	Pause déjeuner *
15h30 – 16h	<i>Pause café</i>
16h – 18h	Points 10 et 11 de l'OdJ.

- * Pause prolongée pour permettre au Secrétariat de rédiger le relevé de conclusions et recommandations.